



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial – il est saisi – ~~que le Département Urbanisme est saisi~~ – ~~que le Gouvernement est saisi~~ – d'une demande de:

~~permis d'urbanisation~~ – ~~modification de permis d'urbanisation~~ – permis d'urbanisme –
~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ – ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est Mr Burkhard Jüterbock demeurant à 4710 Lontzen, Rue du Bois, 4d
Le terrain concerné est situé à 4710 Lontzen, rue du Bois, 4d et cadastré Div I Sect D N° 294N.

Le projet consiste en la création d'un gîte au rez-de-chaussée d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

D.IV.5 : Un permis d'urbanisme peut s'écarter d'un permis d'urbanisation moyennant une motivation démontrant que le projet :

1° ne compromet pas les objectifs de développement territorial, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme contenus dans le permis d'urbanisation ;

2° contribue à la protection, la gestion ou l'aménagement des paysages bâtis et non bâtis.

Dans ce cas dérogation aux prescriptions urbanistiques :

- Création d'un gîte au lieu d'un logement.

Le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 9h à 12h à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Manuela Hompesch
téléphone 087/89 80 57 mail manuela.hompesch@lontzen.be, dont le bureau se trouve à 4710 Lontzen, Rue de l'Eglise, 46.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/08/2026 au 01/09/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : manuela.hompesch@lontzen.be

Lontzen, le 05/08/2026

Par le Collège :

La Directrice générale f.f,
M. KALFF



Le Bourgmestre,
P.THEVISSSEN